

Pour une réglementation sur l'usage du tabac dans un centre hospitalier du Québec

Pierre Levasseur

Volume 6, Number 2, August 1977

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/600744ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/600744ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Association des démographes du Québec

ISSN

0380-1721 (print)

1705-1495 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this note

Levasseur, P. (1977). Pour une réglementation sur l'usage du tabac dans un centre hospitalier du Québec. *Cahiers québécois de démographie*, 6(2), 84-93. <https://doi.org/10.7202/600744ar>

Article abstract

L'usage du tabac entraîne un nombre toujours plus grand de décès et d'hospitalisation. Certains organismes, conscients de ce phénomène, font des efforts valables afin d'en limiter la consommation. Dans cet article, nous présentons les différentes étapes franchies à la demande de la direction de l'Hôpital Ste-Croix pour arriver à une réglementation sur l'usage du tabac dans le dit établissement.

Dans le but de connaître les opinions des groupes fréquentant l'hôpital, nous avons fait une enquête par échantillon. Cinq catégories ont été rejointes soient les employés, les patients, les bénéficiaires du centre d'accueil, les visiteurs et les usagers de la clinique externe et d'urgence. Les questionnaires ont été distribués selon un processus adapté à la clientèle et de cette façon nous avons réussi à récupérer 94 % des questionnaires.

Les réponses des différents groupes visés portent à croire que le climat est propice à une approche positive du contrôle de l'usage du tabac. Tous sont prêts à accepter une réglementation, même les fumeurs qui représentaient 47 % de l'échantillon. Il demeure qu'une interdiction sans exception ne peut être envisagée. C'est dans cette optique que les démarches pourront se poursuivre ultérieurement.

LEVASSEUR, Pierre: Pour une réglementation sur l'usage du tabac dans un centre hospitalier du Québec.

SOMMAIRE

L'usage du tabac entraîne un nombre toujours plus grand de décès et d'hospitalisation. Certains organismes, conscients de ce phénomène, font des efforts valables afin d'en limiter la consommation. Dans cet article, nous présentons les différentes étapes franchies à la demande de la direction de l'Hôpital Ste-Croix pour arriver à une réglementation sur l'usage du tabac dans le dit établissement.

Dans le but de connaître les opinions des groupes fréquentant l'hôpital, nous avons fait une enquête par échantillon. Cinq catégories ont été rejointes soient les employés, les patients, les bénéficiaires du centre d'accueil, les visiteurs et les usagers de la clinique externe et d'urgence. Les questionnaires ont été distribués selon un processus adapté à la clientèle et de cette façon nous avons réussi à récupérer 94% des questionnaires.

Les réponses des différents groupes visés portent à croire que le climat est propice à une approche positive du contrôle de l'usage du tabac. Tous sont prêts à accepter une réglementation, même les fumeurs qui représentaient 47% de l'échantillon. Il demeure qu'une interdiction sans exception ne peut être envisagée. C'est dans cette optique que les démarches pourront se poursuivre ultérieurement.

POUR UNE REGLEMENTATION SUR L'USAGE DU TABAC
DANS UN CENTRE HOSPITALIER DU QUEBEC

par

PIERRE LEVASSEUR*

Depuis quelques temps, la plupart des directions d'hôpitaux du Québec tentent de faire diminuer ou d'interdire l'usage du tabac dans leur établissement. Il a été démontré que le tabac avait une influence certaine sur le grand nombre de décès par cancers des poumons, bronchites chroniques et maladies artérielles. De multiples enquêtes ont d'ailleurs prouvé l'amélioration de la santé de certains malades, suite à un arrêt de fumer.

A part les dommages causés à la santé, l'usage du tabac, plus spécialement dans les hôpitaux, est la cause de nombreux incendies. Ces feux causent des brûlures aux patients et au matériel de l'hôpital. Le patient devant alors prolonger son hospitalisation, il va de soi que les coûts en sont augmentés.

* Département de Santé Communautaire, Hôpital Ste-Croix, 570 Hériot, Drummondville.

Le Conseil d'administration de l'Hôpital Ste-Croix de Drummondville⁽¹⁾, conscient qu'une action devait être entreprise, a tenté de définir une réglementation de l'usage du tabac. Un comité a donc été formé et l'une de ses principales tâches était de connaître l'opinion des différentes catégories de personnes fréquentant le centre hospitalier (patients, employés, bénéficiaires du centre d'accueil, visiteurs et utilisateurs de la clinique externe et d'urgence). De plus, l'enquête portait sur l'aspect géographique des lieux fréquentés (chambres, salles, corridors, bureaux etc).

Ce sont les résultats de cette enquête que vous retrouverez dans les quelques paragraphes suivants. Nous n'avons pas la prétention de donner un portrait de ce qui se passe dans les hôpitaux du Québec, mais plutôt de décrire la méthodologie utilisée dans un centre hospitalier pour arriver à une réglementation concernant l'usage du tabac.

METHODE D'ENQUETE

Par notre échantillon nous visions deux groupes différents par leur durée de séjour dans l'institution:

- Le premier est relativement stable et se réfère aux employés, aux patients, et aux bénéficiaires.
- Le deuxième groupe est représenté par les usagers de la clinique externe et d'urgence et par les visiteurs. Afin de rejoindre

(1)

L'Hôpital Ste-Croix de Drummondville est un centre hospitalier de soins de courte durée (spécialisés) desservant une population de 80 000 habitants. Depuis un an, nous devons ajouter une section réservée à un centre d'accueil.

ces deux catégories plus instables, nous avons utilisé le processus suivant:

- a) Dans le cas des visiteurs, le questionnaire a été distribué sur chacun des étages de l'hôpital pendant une période de cinq jours. De façon aléatoire, une infirmière remettait un questionnaire et demandait au visiteur de lui remettre avant son départ.
 - b) Un certain nombre d'usagers de la clinique externe et d'urgence étaient appelés à compléter un questionnaire avant leur rendez-vous avec le médecin.
- La distribution s'est faite pendant quatre jours.

Notre système s'est avéré très efficace, puisque nous avons récupéré 94% des questionnaires distribués. Les pourcentages de récupération se présentent comme suit, selon les catégories de répondants:

<u>Catégories de répondants</u>	<u>Pourcentage de récupération</u>
Employés	91
Patients	100
Bénéficiaires du centre d'accueil	75
Visiteurs	98
Usagers de la clinique externe et d'urgence	100

ANALYSE DES RESULTATS

Une fois les réponses compilées et la pondération appliquée, nous sommes en mesure de commenter les résultats.

Un premier résultat d'ensemble, intéressant à retenir, se réfère à la répartition des fumeurs et des non fumeurs ayant complété le questionnaire. Notre échantillon, par hasard, s'est adressé à 47% de fumeurs et à 53% de non fumeurs. Les réponses à nos questions ne seront donc pas biaisées par un nombre plus imposant d'une catégorie par rapport à l'autre.

Parmi les dix questions répondues par écrit, deux ont obtenu un consensus de la part des répondants, ce sont les réponses aux questions suivantes:

A) Peut-on permettre de laisser fumer au lit?

<u>Catégories de répondants</u>	<u>Pourcentages de réponses</u>		
	Oui	Non	Indifférent
Employés	14	83	3
Patients	3	85	12
Bénéficiaires du centre d'accueil	0	93	7
Visiteurs	13	80	7
Usagers de la clinique externe et d'urgence	12	80	8

B) Doit-on enlever les machines distributrices de cigarettes dans l'hôpital?

<u>Catégories de répondants</u>	<u>Pourcentages de réponses</u>		
	Oui	Non	Indifférent
Employés	33	52	15
Patients	32	32	36
Bénéficiaires du centre d'accueil	40	33	27

	Oui	Non	Indifférent
Visiteurs	34	46	20
Usagers de la clinique externe et d'urgence	32	65	3

A la question "doit-on empêcher de fumer dans les chambres privées - semi-privées, les salles, les corridors, les postes d'infirmières, les salles d'attente et les bureaux administratifs", nous avons constaté que les patients souhaitent, plus que les autres catégories, un règlement interdisant l'usage du tabac dans les chambres. Concernant les postes des infirmières, ce sont également les plus affectées qui ont manifesté le plus grand désir d'une réglementation dans ce secteur. Quant aux salles d'attente nous retrouvons, pour toutes les catégories de personnes interrogées, la plus forte opposition à un éventuel empêchement. Les bureaux administratifs semblent faire l'objet d'une certaine indifférence, puisque les différents groupes n'ont pas voulu se prononcer pour ou contre une interdiction.

Lorsque nous avons demandé si les visiteurs pouvaient continuer à fumer dans les chambres, les répondants s'y sont opposés dans une proportion de 73%. Les principaux intéressés par cette question, soit les visiteurs et les malades, ont répondu par 75% non et 12% oui.

A qui le règlement interdisant l'usage du tabac devrait-il s'appliquer? C'est la question posée en dernier lieu. Les réponses se répartissent ainsi:

<u>Catégories de répondants</u>	<u>Devrait s'appliquer surtout à:</u>
Employés	Visiteurs
Patients	Visiteurs

Bénéficiaires du centre d'accueil	Visiteurs et malades
Visiteurs	Visiteurs
Usagers de la clinique externe et d'urgence	Visiteurs et malades

Les visiteurs semblent être la cible privilégiée pour une réglementation, car tous les groupes les placent en tête de liste.

Voyons maintenant envers qui les groupes ont manifesté le plus de "complaisance":

<u>Catégories de répondants</u>	<u>Devrait s'appliquer le moins à:</u>
Employés	Employés
Patients	Médecins
Bénéficiaires du centre d'accueil	Employés
Visiteurs	Médecins
Usagers de la clinique externe et d'urgence	Médecins

La santé des médecins et des employés serait-elle moins importante pour les groupes interrogés? Peut-être y a-t-il d'autres raisons pour expliquer ce reflet des réponses compilées...

PROJET DE REGLEMENTATION

Il semble donc que le climat soit propice à une approche positive du contrôle de l'usage du tabac. Par contre, il est certain que la réglementation ne s'appliquera pas d'une façon générale. Des exceptions sont à prévoir.

Quant aux employés, il ne devrait pas y avoir de difficultés

majeures, du moins pas chez les employés non professionnels. Pour les malades et les bénéficiaires il faudra prévoir une certaine protection contre la pollution par la fumée du tabac et contre les risques de brûlures.

Le principal problème se retrouve au niveau des visiteurs, car ceux-ci sont plus enclins à fumer dans les endroits publics (ex: salles d'attente) et dans les endroits réservés aux malades (ex: les chambres). Interdire complètement l'usage du tabac dans l'hôpital ne réglerait pas la situation. Des fumoirs devront être aménagés et ainsi amener les gens à s'isoler pour fumer.

La réglementation définitive prendra forme au cours des prochains mois et nous osons croire que d'autres institutions suivront la voie tracée par quelques hôpitaux. Antérieurement limité au curatif, l'hôpital a de plus en plus des responsabilités préventives et cela surtout depuis la naissance des départements de santé communautaire. Réglementer l'usage du tabac n'est qu'un pas, d'autres devront suivre.